



# LE journal

**UNSA  
TERRITORIAUX  
CUS**

N° 72  
Novembre  
2013



**Voir les grilles définitives (?)  
des échelles 3 à 6 :**

**Catégorie C**

**EN PAGE 2 :**

Revalorisation  
de la catégorie C

Pouvoir d'achat

CSFPT  
du 10 décembre 2013

**EN PAGE 3 :**

Retraites

Dialogue social  
à la CUS

Délibération  
sur le temps de travail  
Arrêts de travail

**EN PAGE 4 :**

Abrogation de la journée  
de carence

Rapport «Pêcheur»  
sur la fonction publique

Promotions 2014

A noter



## Mutuelles : La dernière ligne droite

Après l'examen des **cahiers des charges** pour les appels d'offres “**santé**” et “**prévoyance**” lors de la réunion **IPD-CTP** du **19 novembre 2013**, nous entrons véritablement dans la dernière ligne droite sur le dossier de la **protection sociale complémentaire (mutuelles)**.

Ce sont les **réponses** aux **deux appels d'offres**, lancés le **29 novembre 2013**, après la **délibération** du **Conseil de CUS**, qui détermineront les nouveaux taux de **cotisations**.

A  **prestations égales** pour la partie “**santé**”, puisque **deux niveaux de garanties** sont demandés dans l'appel d'offres :

- la garantie de **base** correspond à **SP**,
- la garantie **supérieure** correspond à **SP + SP Plus**.

Comme l'**UNSA** l'avait fortement demandé, l'appel d'offres “**prévoyance**” inclut, sous forme d'**options**, les garanties “**invalidité**” et “**minoration de retraite après invalidité**”, en plus des indemnités journalières.

Dans la **première quinzaine de février 2014**, il sera discuté du **montant** de la **participation “employeur”**, tant pour la partie “**santé**”, que pour la partie “**prévoyance**”.

Réglementairement, la **participation “employeur”** ne pourra **plus** être fixée **en pourcentage**. Elle sera versée à l'avenir sous forme d'un **montant unitaire**, qui pourra cependant être **modulé**, dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le **revenu** des **agents** et, le cas échéant, leur **situation familiale**.

Les **choix définitifs** seront **arrêtés** le **21 février 2014** par le **Conseil de CUS**.

**En savoir + : Tract intersyndical CFTC-FO-UNSA**



**CONTACTEZ-NOUS :**

**IMMEUBLE DE LA BOURSE**

1, Place De Lattre De Tassigny  
67076 STRASBOURG Cedex (Poste 39707 ou 38307)  
Tél. : 03 88 60 97 07 - Portable : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu  
Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/>

# Revalorisation de la catégorie C

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique, avait annoncé, le **7 février 2013**, la volonté du gouvernement de mettre en oeuvre des **mesures d'urgence** pour la **catégorie C**.

Les grilles de rémunération affichées, dès juin 2013, étaient intéressantes. Une **augmentation en deux temps** au **1er janvier 2014**, puis au **1er janvier 2015**, était prévue.

En **juillet 2013**, au détour d'une réunion dite «technique», ont été annoncés des reclassements qui annulaient la plus grande partie des effets positifs présentés.

Finalement, devant le tollé général, la mesure a été revue le **20 septembre 2013**.

Mais, lors du **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 23 octobre 2013**, de nouvelles modalités d'avancement d'échelon ont été présentées. De même, que des amputations de l'ancienneté acquise lors des reclassements. Jamais discutées auparavant, amoindrissant la portée de la revalorisation, ces mesures ont conduit au rejet unanime des propositions gouvernementales par les organisations syndicales.

En ouverture du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, le **6 novembre 2013**, la ministre est revenue sur les débats du CSFPT et a annoncé le retour au texte initial.

En revanche, elle a averti d'un **report de la date d'effet des mesures au 1er février 2014**, notamment pour permettre leur financement par les collectivités territoriales.

## Avis de l'UNSA :

Faire et défaire, c'est toujours travailler ! Trois modifications successives sans concertation.

Par **Courrier du 24 octobre 2013**, la Fédération UNSA Territoriaux avait demandé à la ministre de la Fonction Publique de **surseoir à la publication des décrets** sur la **catégorie C**. Et a été entendue.

Le report de la date d'effet des textes est un mal pour un bien. Les textes devaient entrer en vigueur avant le 1er janvier 2014, ce qui aurait souvent entraîné la perte de la GIPA en 2014.

Malgré tout, des mesures dites d'urgence ne s'appliqueront pour les agents que plus d'un an après leur annonce ...

# Pouvoir d'achat dans la fonction publique

Dans un **Communiqué du 7 novembre 2013**, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, Solidaires et UNSA exigent une **autre politique salariale** dans la **Fonction publique**.

Elles dénoncent une situation de plus en plus dégradée :

- Depuis le 1er juillet 2010, la valeur du point est gelée, la reconduction de ce gel est annoncée pour 2014, conduisant à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent;
- Une dépréciation des carrières et un tassement des grilles qui ont atteint des niveaux insupportables, mis en évidence par l'INSEE dans un rapport publié cet été.

En 2011, les salaires moyens ont baissé dans la Fonction publique : -0,1 % dans le versant État, **-0,8 %** dans le versant **territorial** et -0,6 % dans le versant hospitalier.

Les organisations syndicales annoncent une semaine de **mobilisation** du **9 au 13 décembre 2013**.

# CSFPT du 10 décembre 2013

La prochaine **Assemblée plénière** du **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** se tiendra le **10 décembre 2013**.

L'**ordre du jour prévisionnel** comprend l'examen des textes suivants :

- Projet de décret modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du **cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux**,
- Projet de décret modifiant le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 portant **échelonnement indiciaire** applicable aux **agents de maîtrise territoriaux**,
- Projet de décret modifiant le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant **statut particulier** du cadre d'emplois des **agents de police municipale**,
- Projet de décret modifiant le décret n° 94-733 du 24 août 1994 portant **échelonnement indiciaire** applicable aux **brigadiers-chefs principaux** et aux **chefs de police municipale**.



## Retraites : un amendement heureusement rejeté

Dans le cadre du débat à l'Assemblée Nationale sur le [projet de loi](#) sur les [retraites](#), des députés de l'opposition, pour une grande partie des députés alsaciens, ont déposé un amendement visant à allonger très rapidement et très fortement la durée de cotisations nécessaire pour avoir une retraite à taux plein.

41 ans et demi pour les assurés nés en 1954 ....  
44 ans pour les assurés nés à partir de 1958.

Cet [amendement](#), beaucoup plus «hard» que le [projet de loi](#), a heureusement été [repoussé](#).

## Prix pour le dialogue social à la CUS

La CUS a participé au concours «Territoria» 2013. Un prix «Territoria» OR lui a été attribué. Il récompense le projet d'[agenda social](#).

Cela démontre au moins que les organisateurs de ce concours «Territoria» ont un sens de l'humour certain, en décernant un prix l'année où la CUS supprime 3 jours de congés exceptionnels.

L'hygiène et sécurité reste sans conteste le parent pauvre du dialogue social à la CUS.

Il faut que l'[UNSA](#) intervienne constamment par l'intermédiaire de la [CADA](#), la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, pour obtenir des documents.

La dernière saisine en date concernait le [document unique](#). La [CADA](#) nous a donné [raison](#) au mois de [septembre 2013](#).



## Délibération sur le temps de travail

Lors de la séance du [12 juillet 2013](#), le [Conseil de CUS](#) a adopté la [délibération](#) portant sur le [Temps de travail des agents de la CUS](#) ([voir Journal n° 69 de Juillet 2013](#)).

Le [11 septembre 2013](#), l'[UNSA](#) a déposé auprès du Président de la CUS un [recours gracieux](#) contre cette délibération, en ce que le [temps de travail](#) d'un agent à temps complet était fixé à [1579 heures annuelles](#).

Comme cela était prévisible, le [recours gracieux](#) a été [rejeté](#), par courrier du [14 novembre 2013](#).

Ce rejet sera examiné par le comité syndical. Celui-ci décidera s'il y a lieu de [déférer](#), devant le [Tribunal Administratif de STRASBOURG](#), la [délibération du 12 juillet 2013](#).

## Arrêt de travail pour maladie

La [Note aux agents n° 051 du 18 novembre 2013](#) spécifie les [modalités d'information](#) et de [contrôle](#) en cas d'[arrêt de travail pour maladie](#).

Cette note annule les notes n° 50 du 25 février 1999 relative aux congés de maladie, n° 39 du 24 août 2007 relative aux formulaires d'arrêt de travail et n° 12 du 21 mars 2011 relative aux autorisations d'absence pour maladie sans certificat.

### Avis de l'[UNSA](#) :

L'[UNSA](#) est en total [désaccord](#) avec la première partie «[Information rapide en cas d'absence](#)» de la note.

Les textes en vigueur ne prévoient [aucune obligation](#) pour un agent de [prévenir, personnellement, rapidement et exclusivement par téléphone, son responsable hiérarchique ou la cellule RH de son service](#) d'un arrêt de travail pour maladie.

S'il est en état de le faire, un agent préviendra de sa propre initiative un collègue de travail proche, qui sera le plus impacté par son absence. C'est amplement suffisant.

Quoiqu'il en soit, la seule [obligation](#) est de [transmettre un certificat médical dans les 48 heures](#).



# Abrogation de la journée de carence

L'Assemblée Nationale a adopté l'**abrogation** de la **journée de carence** le **12 novembre 2013**.

L'article 67 du projet de loi de finances pour 2014 a en effet été voté par 147 voix contre 100 (voir [Journal n° 71 d'Octobre 2013](#)).

La mesure était attendue par tous les fonctionnaires depuis l'annonce par la ministre de la fonction publique de son abandon.

## Avis de l'UNSA :

L'**UNSA** se réjouit de l'aboutissement de cette revendication qu'elle avait fortement portée, malgré les diatribes anti-fonctionnaires et la volonté de certains d'aggraver un dispositif injuste.

En effet, les élus de l'opposition ont cherché à instaurer trois jours de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie !

# Rapport «Pêcheur» sur la fonction publique

M. Bernard Pêcheur a remis le **4 novembre 2013** au Premier Ministre son [Rapport sur la fonction publique](#). Une **mission** sur l'**évolution** de la **fonction publique** dans les **années à venir** lui avait été confiée.

Le **rapport** de 241 pages doit servir de **base** à des **discussions** avec les **organisations syndicales** dans le cadre de l'**agenda social**.

## Avis de l'UNSA :

À partir d'une analyse très poussée, le rapport plaide pour la défense du statut de la Fonction publique, «pertinent». Il affirme que le gel du point d'indice ne peut constituer une politique salariale car cela contribue à déstructurer la grille de la Fonction publique.

L'**UNSA** attend désormais que le gouvernement dise quelles sont les propositions qu'il va mettre sur la table dans le cadre des discussions qui doivent s'ouvrir le **5 décembre 2013**. Le **cadre budgétaire** doit aussi être précisé.

En savoir + : [Déclaration UNSA](#)

# Déroulé des promotions 2014

Le «**déroulé prévisionnel** des **promotions 2014** que nous avait indiqué la DRH (voir [Journal n° 71 d'Octobre 2013](#)) était trop optimiste.

Les **documents** nécessaires à la **formalisation** des **propositions** des **Directions** devaient être transmis **fin octobre 2013**.

Il y a eu un retard certain, occasionné par des difficultés d'établissement des listes de «**promouvables**» au titre de la promotion interne.

Finalement, les **documents** nous ont été transmis le **22 novembre 2013**.

## A noter

Le [Rapport d'activité](#) présenté lors de l'**Assemblée Générale** du **12 novembre 2013** du syndicat **UNSA Territoriaux CUS** a été mis en ligne sur notre [site internet](#).

Le **22 octobre 2013**, l'**UNSA** a signé l'[Accord-cadre relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique](#).

Vous pouvez vous **préinscrire**, jusqu'au **4 décembre 2013**, aux **examens** d'[adjoint d'animation de 1ère classe](#), d'[adjoint du patrimoine de 1ère classe](#), de [conseiller principal des APS](#) et de [chef de service de police municipale](#), ainsi qu'aux **concours** d'[auxiliaire de puériculture de 1ère classe](#), de [chef de service de police municipale](#) et d'[infirmier en soins généraux](#).

Le syndicat UNSA Territoriaux CUS est membre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes.



Il fait partie de l'Union Départementale (UD 67) UNSA Territoriaux du Bas-Rhin  
Site UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

